

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

12 septembre 2022

N° E22000086 /78

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**Décision désignation commissaire****CODE : type n° 1**

Vu enregistrée le 5 septembre 2022 et complétée le 9 septembre 2022, la lettre par laquelle la commune de GALLUIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

modification du plan d'urbanisme (PLU) de la commune de Galluis ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Joseph ABIAD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de GALLUIS et à M. Joseph ABIAD.

Fait à Versailles, le 12 septembre 2022.

La présidente


Jenny GRANDJESNON

The stamp is circular with a blue border. The text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES' is written around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a sunburst above a shield with various symbols, including a crown and a scepter.